

COMBIEN ÇA COÛTE ? Y A-T-IL DES AIDES ?



Les stages s'effectuent en internat ou en externat. Le coût varie entre 750 € et 1 150 €. Si vous habitez en Seine-et-Marne, vous pouvez solliciter la CAF et le Conseil Départemental afin d'obtenir des aides financières.

Montant des aides en vigueur au 1^{er} janvier 2016 :

- La CAF attribue **sans condition de ressource**, en fin de formation et sur demande, une aide de 91,47€, ou de 106,71 € si votre thème d'approfondissement concerne la petite enfance.
- Le Conseil Départemental attribue une aide de 200 €, en fin de formation. Faites la demande sur : www.seine-et-marne.fr rubrique « Education et jeunesse » puis « Aides aux jeunes ». Personnes prioritaires: boursiers, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA.
- D'autres organismes peuvent attribuer des aides au cas par cas : Comités d'Entreprises, Pôle Emploi, communes, missions locales, associations, lycées...

Centre Information Jeunesse et
Europe Direct de Seine et Marne

6 bis quai de la Courtille
77000 MELUN

Information Jeunesse : 01 64 39 60 70
Europe Direct : 01 64 39 39 78
Site Internet : www.cij77.asso.fr
Facebook : Cij De Seine Marne
Twitter : CentreInfo77



Ce fascicule a été réalisé par le CIJ 77, le PIJ de Brie-Comte-Robert, PIJ de Lagny-sur-Marne, PIJ de Lésigny et le soutien de la DDSC 77.

Mars 2016

LA STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE PROCHE DE CHEZ TOI.....

LE BAFA



www.cij77.asso.fr

QU'EST CE QUE C'EST ?

Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) est délivré en Seine et Marne par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

À QUOI ÇA SERT ?

Il donne la qualification à titre non professionnel, pour encadrer occasionnellement des enfants et des adolescents dans un accueil collectif de mineurs (accueil de loisirs, séjour de vacances ou accueil de scoutisme).

Le BAFA est délivré à l'issue d'une formation qui a pour objectif de préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs ;
- participer au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique ;
- construire une relation individuelle et collective de qualité avec les mineurs ;
- participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs ;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

POUR QUI ?

Pour toute personne d'au moins **17 ans** au premier jour de la session de formation et motivée par l'animation.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

La formation se déroule en trois étapes et dans l'ordre suivant :

La session théorique de formation générale :

C'est la formation de base, elle dure 8 jours. Si la session est évaluée « satisfaisante », je suis considéré comme animateur stagiaire.

Le stage pratique :

C'est à moi de le trouver. Il doit être réalisé dans un délai de **18 mois** après la session théorique, il dure au minimum **14 jours** dans un accueil collectif de mineurs enregistré par la DDCS. Il peut être fractionné au plus en **2 séjours** dans un séjour de vacances.

La session théorique d'approfondissement ou de qualification :

Approfondissement : d'une durée d'au moins **6 jours**, elle se déroule en continu ou en discontinu en deux parties au plus, sur une période n'excédant pas 1 mois.

Qualification : d'une durée d'au moins **8 jours**, elle permet au stagiaire d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé (voile, canoëkayak, activités de loisirs motocyclistes, surveillance de baignade).

La durée totale de la formation ne peut dépasser **30 mois**, sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1) Je m'inscris sur : www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd ou sur le site mobile : <http://m.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr>.

- Je crée mon compte personnel que je peux consulter à tout moment grâce à un identifiant et mot de passe.
- J'obtiens un dossier en ligne avec un numéro de dossier à communiquer aux organismes de formation lors de mon inscription.
- Je scanne ou j'envoie la photocopie de ma carte d'identité recto-verso (en cours de validité).

Conseil : Notez bien votre identifiant (adresse mail valide), le mot de passe et le numéro de dossier. Conservez les précieusement, ils sont définitifs. Vous en aurez besoin tout au long de la formation.

- 2) Pour les sessions de formation générale et d'approfondissement, les organismes de formations les valident sur mon dossier en ligne.
- 3) Pour le stage pratique c'est à moi de renseigner les dates et informations du stage, puis d'envoyer l'attestation de stage « papier » à la DDCS (Pôle « Développement social, jeunesse, éducation populaire et droit des personnes ». 20, quai Hippolyte Rossignol - 77010 MELUN Cedex).

POUR OBTENIR LE BAFA

- Si toutes les étapes de mon cursus sont validées favorablement mon dossier est présenté automatiquement au prochain jury.
- Si une étape n'est pas validée « favorablement » je peux la refaire. Une fois validée je demande la présentation en jury de mon dossier en cliquant sur « demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de mon espace personnel internet.
- Si une ou plusieurs des étapes ne sont pas validées « favorablement » et que je ne veux pas les refaire, je peux quand même demander la présentation en jury de mon dossier. Pour cela, je clique sur « demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de mon espace personnel internet.